

REGLEMENT PARTICULIER 2025 / 2026

DMU13-7 (Masculin - U13)

Benjamins

ART.1



Le Comité Départemental " **DISTRICT TERRIEN** " organise pour la saison 2025 / 2026, un championnat « DMU13-7 (Masculin - U13) » appelé :

DMU13-7 en 3 niveaux TD4, TD5, TD6

Les clubs doivent être en règle avec l'article 1 des règlements départementaux, régulièrement qualifiés pour la saison en cours et avoir vu leur candidature retenue par la Commission Sportive du **DISTRICT TERRIEN**.

Les matchs se joueront en 4 x 7 minutes.

Pas de prolongation en cas de résultat nul (sauf rencontre à élimination directe)

Intervalles : 1 min entre le 1^{er} et 2^{ème} QT et entre le 3^{ème} et 4^{ème} QT
Mi-temps de 5 min entre le 2^{ème} et 3^{ème} QT.

ART.2

L'horaire officiel des rencontres est fixé au **SAMEDI 17H00** sauf horaire indiqué.

ART.3

1^{ère} PHASE

**La 1^{ère} phase du championnat se déroule en match aller-retour du
08 novembre 2025 au 14 décembre 2025 avec :**

DMU13-7-P2 **TD4 : 3 poules de 4 équipes**

- a) Les 3 équipes qui descendent du brassage départemental.
- b) Les équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} des poules A et B et le 4^{ème} de la poule B du brassage **DMU13-7 TD4**.
- c) Les équipes classées 1^{ère} du brassage **DMU13-7 TD5** des poules A à D.

DMU13-7-P2 **TD5 : 5 poules de 4 équipes**

- a) Les équipes classées 5^{ème} des poules A et B et le 4^{ème} de la poule A du brassage **DMU13-7 TD4**.
- b) Les équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} des poules A à D, les 3 équipes classées 4^{ème} des poules A, B et C et le 5^{ème} de la poule A du brassage **DMU13-7 TD5**.
- c) Les équipes classées 1^{ère} des poules A à E du brassage **DMU13-7 TD6**.

DMU13-7-P2 **TD6 : 7 poules de 4 équipes**

- a) L'équipe classée 6^{ème} de la poule A, les 2 équipes classées 5^{ème} des poules B et C et le 4^{ème} de la poule D du brassage **DMU13-7 TD5**.
- b) Les 20 équipes restantes des poules de brassage **DMU13-7 TD6** + 1 nouvel engagement.

ART. 4

2^{ème} PHASE

Les équipes classées 1^{ère} du championnat DMU13-7-2 TD4 des poules A, B et C accèdent au championnat départemental.

La 2^{ème} phase du championnat se déroule en match aller-retour du 10 janvier 2026 au 5 avril 2026 avec :

DMU13-7-P3 TD4 : 3 poules de 6 équipes

- a) Les équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} des poules A, B et C du championnat **DMU13-7-P2 TD4**.
- b) Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} des poules A à E du championnat **DMU13-7-P2 TD5**.
- c) Les 2 descentes sûres du département (2 poules uniquement Terrien) et les éventuelles autres descentes du département.

DMU13-7-P3 TD5 : 3 poules de 6 équipes

- a) Les équipes classées 4^{ème} des poules A, B et C du championnat **DMU13-7-P2 TD4**.
- b) Les équipes classées 3^{ème} des poules A à E du championnat **DMU13-7-P2 TD5**.
- c) Les équipes classées 1^{ère} et les 3 meilleurs 2^{ème} (au quotient FIBA) des poules A à G du championnat **DMU13-7-P2 TD6**.

DMU13-7-P3 TD6 : 4 poules de 6 équipes

- a) Les équipes classées 4^{ème} des poules A à E de **DMU13-7-P2 TD5**.
- b) Les 15 équipes restantes du championnat **DMU13-7-P2 TD6**.

ATTENTION : il est prévu 8 descentes du département, ce règlement sera ajusté en fonction des équipes du Terrien que l'on récupèrera ou pas. Cela signifierait que les 2^{ème} concernés par la montée ne monteraient peut-être pas.

ART. 5

En cas de journée remise pour cause d'intempéries, la date de rattrapage est fixée au :
14/15 février 2026

ART. 6

PHASE FINALE

Les phases finales auront lieu comme suit :

DMU13-7-P4 TD4 et DMU13-7-P4 TD5

TD4 :

Les équipes classées 1^{ère} et le meilleur 2^{ème} (au quotient FIBA) des poules A, B et C du championnat **DMU13-7-P3 TD4** participeront à des rencontres pour le **TITRE TD4 BENJAMINS** comme suit :

Les 1^{er} sont classés de 1 à 3 suivant "le quotient FIBA (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

Le meilleur 2^{ème} aura la position 4.

TD5 :

Les équipes classées 1^{ère} et le meilleur 2^{ème} (au quotient FIBA) des poules A, B et C du championnat **DMU13-7-P3 TD5** participeront à des rencontres pour le **TITRE TD5 BENJAMINS** comme suit :

Les 1^{er} sont classés de 1 à 3 suivant "le quotient FIBA (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

Le meilleur 2^{ème} aura la position 4.

1/2 finales	Aller	4 contre 1	3 contre 2
	Retour	1 contre 4	2 contre 3

DMU13-7-P4 TD6

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} des poules A, B, C et D du championnat **DMU13-7-P3 TD6** participeront à des rencontres pour le **TITRE TD6 BENJAMINS** comme suit :

Les 1^{er} sont classés de 1 à 4 suivant "le quotient FIBA (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

Les 2^{ème} sont classés de 5 à 8 suivant "le quotient FIBA (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

1/4 finales secs*	A) 1 contre 8	B) 2 contre 7
	C) 3 contre 6	D) 4 contre 5

*les équipes les mieux classées au quotient FIBA auront l'avantage du terrain

1/2 finales aller **	Vainqueur D – Vainqueur A
	Vainqueur C – Vainqueur B

1/2 finales retour**	Vainqueur A – Vainqueur D
	Vainqueur B – Vainqueur C

** les équipes les mieux classées au quotient FIBA se déplaceront à l'aller et recevront au retour.

Les 1/4 finales secs auront lieu les 02 et 03 mai 2026

Les 1/2 finales aller auront lieu les 09 mai et 10 mai 2026

Les 1/2 finales retour auront lieu les 23 et 24 mai 2026

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} place et les 2^{ème} non qualifiés pour les phases finales (de TD4 et TD5) disputeront des matchs de classement (sur engagement) les week-ends du 02/03 mai 2026, 09/10 mai 2026 et 23/24 mai 2026.

ART. 7

CONDITIONS DE QUALIFICATIONS

Pour les rencontres en aller-retour :

Une équipe est vainqueur d'une 1/2 finale ou d'un match de barrage lorsqu'elle obtient le meilleur score total sur l'ensemble des deux rencontres, aller et retour. Il ne peut donc pas y avoir de prolongations lors du match aller mais il peut y en avoir sur le match retour, même si le score n'est pas nul à la fin de celui-ci.

Exemple 1 : Match aller, Equipe A – Equipe B => 70 – 70 => pas de prolongations.
Match retour, Equipe B – Equipe A => 75 – 72 => Equipe B qualifiée.

Exemple 2 : Match aller, Equipe A – Equipe B => 72 – 74
Match retour, Equipe B – Equipe A => 85 – 87 => Prolongation
Fin de prolongation : 92 – 92 => Equipe B qualifiée.

Pour les rencontres sèches :

Une équipe est vainqueur d'un 1/4 de finale, d'une 1/2 finale ou d'une finale lorsqu'elle remporte son match sec. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire il y aura une ou plusieurs prolongations.

ART. 8

FINALE TITRE

La FINALE aura lieu le 20 ou 21 juin 2026 (aucune dérogation possible)

Le vainqueur DMU13 TD4 recevra lors de la finale le trophée **VERONIQUE VERVAECK.**

Le vainqueur DMU13 TD5 recevra lors de la finale le trophée **PHILIPPE DELECROIX.**

Le vainqueur DMU13 TD6 recevra lors de la finale le trophée **MAXIME SOETAERT.**

ART. 9

PARTICIPATION AUX PHASES FINALES

a) Un joueur non brûlé, licencié et qualifié avant le début de la 2^{ème} phase du championnat, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat d'un NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que si il a disputé « environ les 2/3 des rencontres »* sur la 2^e phase du championnat.

b) Un joueur non brûlé, licencié et qualifié au cours de la 2^{ème} phase du championnat, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat de NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que si il a disputé « environ les 2/3 des rencontres »* à partir de sa date de qualification.

* « environ les 2/3 des rencontres » :

Pour une saison avec 10 rencontres jouées, cela équivaut à 6 rencontres jouées.

Pour une saison avec 8 rencontres jouées, cela équivaut à 5 rencontres jouées.

Pour le point b), la Commission Sportive District Terrien calculera, selon la date de qualification, le nombre de rencontres qu'un joueur qualifié au cours de la 2^e phase doit avoir joué pour participer aux phases finales.

Les règles a) et b) s'appliquent également aux poussins surclassés et aux mini-poussins surclassés.

Exemples :

- un benjamin surclassé qui aurait joué au moins une rencontre en U15, ne pourrait participer aux phases finales DMU13-7 que s'il a joué environ 2/3 des rencontres.
- un poussin surclassé qui aurait participé à au moins une rencontre en U13 de niveau supérieur, ne pourrait participer aux phases finales DMU13-7 que s'il a joué environ les 2/3 des rencontres de la 2^e phase

Le nombre de participations peut être connu dans l'édition FBI, module Edition, gestion des éditions, choisir module : compétitions et édition : liste brûlage. Une colonne « nombre participation » est présente. En cas de doute n'hésitez pas à contacter la Commission Sportive District Terrien.